



Vacciner les vaches portantes, est-ce protéger les veaux ?

Les vaccins sont de précieux outils pour préserver la santé du bétail et prévenir les maladies. En ciblant les animaux en bonne santé, la vaccination permet de réduire significativement l'utilisation d'antibiotiques et d'améliorer à la fois la rentabilité et la santé du cheptel.



Dr méd. vét.

Beat Berchtold

Cabinet de suivi vétérinaire
de troupeau

Vacciner les veaux de manière précoce est une mesure souvent insuffisante en cas de maladie existante (p. ex. affections respiratoires chez les animaux nouveau-nés). La protection active qu'elle confère ne débute en effet qu'environ deux semaines après la seconde injection, soit au plus tôt à la 8^e semaine de vie. La vaccination des vaches portantes consiste à administrer un vaccin en fin de gestation pour renforcer l'immunité du veau dès sa naissance, grâce aux anticorps transmis par le biais du colostrum. En effet, les veaux naissent avec un système immunitaire certes formé mais immature. Ainsi, ils doivent impérativement ingérer les anticorps nécessaires par l'intermédiaire du premier lait.

Mais attention : sans une gestion optimale du colostrum, l'effet de la vaccination maternelle reste insuffisant. C'est pourquoi il est essentiel de contrôler et d'optimiser cette gestion de manière rigoureuse.

Au-delà de la vaccination, plusieurs facteurs sont essentiels pour prévenir les maladies infectieuses :

- hygiène de troupeau ;
- conditions de garde ;
- alimentation ;
- mesures de biosécurité.

Quels domaines d'application ?

A ce jour, la vaccination des vaches portantes a fait ses preuves dans deux domaines principaux :

- **les diarrhées des veaux**
germes fréquents : rotavirus, coronavirus, *E. coli*, cryptosporidies
- **les affections respiratoires des veaux (pneumonies)**
germes fréquents : virus respiratoire syncytial bovin, virus parainfluenza bovin de type 3, *Mannheimia haemolytica*

Selon la pression de la maladie dans l'exploitation, l'un ou l'autre vaccin peut être pertinent. La solution consistant à faire plusieurs vaccins est possible, mais elle nécessite de bien planifier la vaccination sur le plan temporel.

Bénéfices de la vaccination

Vacciner les vaches portantes permet de protéger à la fois les mères (par la formation d'anticorps chez celles-ci) et les veaux (à travers l'apport de colostrum).

- Protection des vaches portantes → réduction de l'excrétion des agents pathogènes par la vache avant et après la naissance, ce qui diminue le risque d'infection pour les veaux
- Taux d'anticorps uniformément élevé dans le troupeau avant le vêlage
- Protection passive immédiate des veaux grâce à un colostrum de haute qualité

Comment vacciner ?

Selon le vaccin utilisé, l'injection doit être réalisée entre 12 et 3 semaines avant la date de vêlage prévue.

Précisions importantes :

- la plupart des préparations de vaccins peuvent être utilisées en toute sécurité pendant la gestation et la lactation ;
- comme pour tout programme vaccinal, une règle fondamentale s'applique : on ne vaccine que des animaux en bonne santé !

Conclusions

La vaccination des vaches en gestation constitue une mesure efficace pour protéger les veaux nouveau-nés contre les infections graves. Associée à une gestion rigoureuse de l'approvisionnement en colostrum, à une optimisation des conditions de garde et à un renforcement de la biosécurité, elle contribue de manière significative à la santé du troupeau.

Tout programme vaccinal doit être adapté aux spécificités du troupeau afin d'assurer une protection optimale. ■

Une question de santé animale ?

Envoyez-nous votre question avec la mention « santé animale » à redaktion@ufarevue.ch ou trouvez la réponse à votre question dans notre dossier à l'adresse www.revueufa.ch/veterinaire